

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 26 septembre 2024, Salle du Nord, 20h15

Madame Joan GALLMEIER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Monsieur les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Blaise HEFTI, Shelley LUGON-MOULIN, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Nadège BEQIRI, Alexandre CRESPO, Philippe DURUSSEL, Elliott HEBERT, Julia LÖFSTEDT, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, René PAVILLARD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Philippe TAUXE, Eve WIDMER-KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2024

Le procès-verbal du 20 juin 2024 soumis au vote est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

A ce jour, le Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL) n'a trouvé encore aucun remplaçant suite à la démission de Monsieur Frédéric MOREROD.

Sans proposition d'ici à la mi-novembre, le bureau du Conseil se réunira afin de trouver une solution à cette situation particulière avant la séance de décembre prochain.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer la disparition de six personnes. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Dominique DESBOEUF

Alain SCHNEIDER

PROCES-VERBAL NO 14

Vanessa BUGNON
Solange CLAUD
Dominique PEYRAUD
Christiane DUVINAGE

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à deux nouveau-nés. Il s'agit de

Lisa PORCEDDA CORDEIRO
Oscar VEITH

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons beaucoup de force, de patience et de joie.

COURRIERS

Madame la Présidente a reçu 4 courriers. Le premier est signé de Monsieur Bertrand CHAUVY, Président de l'Association « L'Avenir de Leysin ? » et s'adresse à la Compagnie Hôtelière des Alpes Vaudoises SA (CHAV).

Dans cette lettre, le Président met en question « *la politique touristique de groupes d'enfants et groupes low-cost* » et constate que certains commerçants de Leysin sont confrontés à une chute importante de leur chiffre d'affaires. Il souhaite pousser une réflexion à ce sujet et aboutir à un accord avec les sociétés CHAV et TLML SA « *pour qu'un juste équilibre soit trouvé pour le bien de tous* ».

Le deuxième courrier est adressé par Monsieur Jean-Claude BONELLI, Président de CHAV. Dans sa réponse, il s'oppose aux statuts de l'association et au caractère même de la lettre de l'association. Il constate que « *la conjoncture difficile et le manque d'attractivité de la station compromettent le maintien et le développement de la clientèle familiale et individuelle* » et que « *la mission de la compagnie est de remplir tous les jours 243 chambres. Il est par voie de conséquence inévitable et nécessaire de travailler avec des autocaristes durant l'été et des camps de ski en hiver* ». Il met en avant une nombreuse contribution positive de la compagnie à l'économie du village de Leysin. Il conclut sur un ton très dur en défendant les intérêts sociaux, économiques et la renommée de sa société.

La troisième lettre envoyée par l'association « L'Avenir de Leysin ? » propose un dialogue à CHAV.

Dans la quatrième lettre, la Municipalité s'adresse à l'Association « L'Avenir de Leysin ? » et précise qu'elle reste à disposition pour débattre de la thématique de fond, mais recommande à l'association de ne pas utiliser les armoiries communales ou un écusson semblable.

Ces courriers ainsi que les statuts de l'Association « L'Avenir de Leysin » seront à disposition de l'Assemblée en fin de séance.

Madame la Présidente s'est efforcée de faire un résumé très bref et le plus juste possible de ces courriers. Son nouveau rôle de Présidente du Conseil communal est de ne pas prendre part à la discussion mais de permettre le débat sans oublier de veiller à ce qu'il y ait un respect mutuel lors d'échanges au sein du Conseil.

PROCES-VERBAL NO 14

Certes, ces lettres sont des échanges faits en dehors du Conseil, mais elles font apparition dans la séance par le simple fait que les auteurs ont choisi de mettre la Présidente du Conseil en copie. Pour cette raison, elle s'inquiète du ton très dur de cet échange qu'elle n'estime pas acceptable pendant les séances du Conseil.

Elle n'ouvre pas la discussion à ce sujet, mais précise cependant que chacun est libre de demander la parole au point 15 de l'ordre du jour - propositions individuelles.

VOTATION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 22 septembre dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 47,13% avec 1481 électeurs inscrits. Les résultats ont été les suivants :

Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) »	Leysin - Refusé à 58,26% Fédéral – Refusé à 65%
Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)	Leysin - Refusé à 75,89% Fédéral – Refusé à 67,12%

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a été conviée le 27 août dernier à la rencontre des Présidents de conseil à Villeneuve, à laquelle elle n'a pu assister. Elle remercie Monsieur Nicolas BAUME, Vice-président de l'avoir remplacée à cette occasion.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/2024 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions des préavis qui sont :

- d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2025 tel que la Municipalité le lui a soumis,
- de maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
- de reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 8/2024 : NOUVEAU RÉGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU ET LES NOUVEAUX TARIFS DU SERVICE COMMUNAL DES EAUX

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

PROCES-VERBAL NO 14

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le préavis municipal no 8/2024 concernant le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et les nouveaux tarifs du service communal des eaux,
2. d'adopter le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe,
3. de fixer les valeurs maximales des taxes mentionnées dans l'annexe du nouveau règlement communal sur la distribution d'eau,
4. de déléguer la compétence tarifaire de détail à la Municipalité,
5. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 9/2024 : MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) – INTERFACE LEYSIN TÉLÉCABINE – PHASE 2

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, remercie chaleureusement les commissions qui ont étudié ces importants préavis 9 et 10/2024 qui ont nécessité énormément de temps de travail et de discussions avec les mandataires. Pour rappel, lesdits préavis ont été présentés de manière simultanée aux Commissions ad hoc et des finances, avec la participation de Monsieur Antoine BARC, co-directeur du bureau RDR, gagnant du concours des MEP de l'année dernière. Les rapports des commissions reflètent exactement les problématiques et les enjeux de ce projet.

Malgré ces rapports, la Municipalité souhaite apporter aux membres du Conseil quelques explications complémentaires au moyen d'une présentation powerpoint (*cf annexe*). Il est important de relever les points suivants :

- Les deux projets sont liés malgré le fait qu'ils sont scindés en deux préavis distincts, dès lors que le parking de la Place Large sera classé au patrimoine comme actif financier, élément qui ne nécessite pas d'amortissement. (patrimoine administratif = nécessaire à l'accomplissement des tâches publiques / patrimoine financier = ensemble des biens immobiliers et mobiliers à libre disposition)
- Après optimisation des coûts, l'Office fédéral des transports a validé et accepté la libération de la phase de l'avant-projet, ce qui signifie que le financement sera assuré à 100% par la Confédération.
- Tous les propriétaires directement impactés par le prolongement de la ligne Aigle-Leysin ont été approchés par une délégation composée des Transports publics du Chablais, du Délégué à la mobilité ainsi que du bureau d'experts Estimafonds. Aucun n'a fait part d'un quelconque désaccord.
- De par sa position et son usage futur, le parking de la Place Large deviendra le cœur de l'interface multimodal, d'où la nécessité pour la Commune d'en faire l'acquisition. 180 places de parc seront aménagées sous cette

PROCES-VERBAL NO 14

plateforme. Une séance participative telle que celle réalisée l'année dernière pour la mise en valeur du viaduc, sera organisée dans le cadre de l'interface.

- Le prix pour l'acquisition du parking n'a été établi ni par la Commune, ni par TLML, mais par le bureau d'experts Estimafonds, dont le rapport a été remis à la Commission des finances.
- Une séance d'information publique se déroulera le 30 septembre prochain à 18h30 au Centre sportif de la patinoire.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'346'765.23 TTC pour les Mandats d'études parallèles (MEP) – Interface Leysin Télécabine – phase 2,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 10/2024 : LEYSIN MOBILITÉ 2030 – LEYSIN 365 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE RF NO 529 AU LIEU-DIT « LA PLACE LARGE DESSOUS » D'UNE SURFACE DE 2'816 M²

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC souligne qu'il promeut le développement durable de notre village et défend les différents projets qui visent à améliorer notre mobilité en expliquant l'importance des gros investissements qui bouleverseront et amélioreront sans conteste la structure du village pour les générations futures.

Il pense avoir à peu près bien compris la philosophie qui sous-tend à ces investissements et en partage les grandes lignes. Il souhaite que le train arrive à la Place Large et que des liaisons verticales périphériques efficaces complètent l'ensemble du dispositif. Il en profite pour saluer l'important travail réalisé par la Municipalité. Néanmoins, il souhaite porter publiquement les doutes et les interrogations d'une partie de la population.

De nombreuses personnes du village s'interrogent sur la pertinence d'acheter un parking en mauvais état pour ensuite, payer pour le détruire et encore payer (combien ?) pour le reconstruire. Plus prosaïquement, chacun voit un peu midi à sa porte et se dit mais que pourrait-on faire avec 2,4 millions ? Et chacun imagine des choses. Surtout que le plus souvent, on nous répond que les caisses sont vides.

Certains considèrent que TLML sera l'un des premiers bénéficiaires de la mise en place de ce hub multimodal. La vente de ce parking à un prix important pour les finances communales peut ressembler à un cadeau à TLML. Dans un monde idéal, une vente à un prix plus modeste, voire symbolique, aurait été un geste qui aurait été apprécié par la population.

PROCES-VERBAL NO 14

Personnellement, il estime que la rente financière que procurera ce parking en faisant payer les automobilistes peut apparaître comme une aubaine financière pour la Commune, si ce préavis est accepté. Pourtant, en cherchant à nous défaire de notre puissance de la voiture, on crée un conflit de loyauté avec le train qu'on veut favoriser, parce qu'on a du mal à se passer d'un revenu par la suite.

Il remercie Monsieur le Syndic d'avoir atténué une partie de son malaise de devoir voter une somme si conséquente, alors que des communications importantes seront faites lundi soir seulement. Il se questionne encore au sujet de la disparition de la salle polyvalente qui était plus ou moins prévue, le funiculaire et la partie basse du village, etc.

Monsieur le Syndic précise que les deux premiers points abordés sont connus de la Municipalité. Il a personnellement expliqué les raisons de l'achat et pourquoi ce coût aux citoyens qui l'ont interpellé à ce sujet.

Le vrai coût du parking n'est pas de CHF 2'480'000.-- mais d'un million plus élevé, comme expliqué dans le préavis. Cette première offre a été refusée par la Municipalité. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Cela reste une opportunité de développement pour le futur.

Egalement Président du Conseil d'administration de TLML, Monsieur le Syndic est toujours emprunté de parler de cette société, surtout lors des séances du Conseil durant lesquelles il est régulièrement interpellé. Certes, TLML sera bénéficiaire, mais d'un autre côté, elle devra investir 35 millions, soit deux fois plus que ce que la Commune va investir pour l'interface. Elle devra chercher des fonds pour ce faire et ce n'est pas la Commune qui avancera cette somme. Il ne faut pas oublier que les remontées mécaniques sont le poumon d'une destination touristique et nos destins sont liés. Pour rappel, en 2006, un crédit de 10 millions a été accordé par la Commune à la société TLML, montant entièrement remboursé aujourd'hui. Les Communes ont un rôle à jouer dans le soutien aux remontées mécaniques.

En toute logique, qui dit transports publics, dit moins de voitures. Toutefois, Leysin est une région périphérique et au vu des différents projets de développements touristiques dans le quartier, notamment le projet hôtelier de la société HRS SA derrière la télécabine, la Municipalité s'est battue pour ne pas perdre les 180 places de parc actuelles.

Il comprend que les membres du Conseil auraient souhaité être orientés au sujet de ce projet avant la présentation publique du 30 septembre prochain. Toutefois, Monsieur le Syndic s'est permis ce soir de communiquer en primeur quelques éléments et remercie d'avance la presse de ne pas les divulguer avant le 30 septembre.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'480'000.— pour financer l'achat de la parcelle RF no 529 au lieu-dit « La Place Large Dessous » d'une surface de 2'816 m²,
2. d'affecter cette acquisition au patrimoine financier,
3. de mandater la Municipalité pour établir et signer un contrat de bail avec TLML SA pour l'exploitation et l'entretien courant de l'infrastructure jusqu'à rénovation complète,
4. de fixer le prix de location afin que ce dernier couvre les intérêts et frais d'un éventuel emprunt,

PROCES-VERBAL NO 14

5. d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente auprès d'un notaire,
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 11/2024 : DÉVELOPPEMENT 4 SAISONS – ACTIVITÉS LUDIQUES À LA BERNEUSE

Madame la Présidente rappelle que la Municipalité a décidé de retirer le préavis no 11/2024 et de le représenter à une séance du Conseil ultérieur. Les membres du Conseil ayant tous reçu cette communication par courriel, il n'en est pas fait lecture.

10. NOMINATIONS

Commission du sport

Monsieur Bertrand CHAUVY accepte sa nomination à la Commission du sport en remplacement de Monsieur Claude GAULIS.

Vice-présidence

Monsieur Nicolas BAUME accepte sa nomination comme Vice-président.

Scrutateurs suppléants

Monsieur Eric BARROUD accepte sa nomination comme scrutateur suppléant.

Ces nominations sont applaudies par l'Assemblée.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS

CHALET D'ALPAGE DU TÉMELEY

Les travaux avancent conformément au planning. La pose des tavillons côté Sud devrait être terminée cette semaine et les échafaudages retirés la semaine prochaine. Si le temps le permet, l'entreprise Desponds va poursuivre la réfection du toit du côté Nord avec l'ambition de terminer les travaux en 2025. Monsieur Alain CORNAMUSAZ, amodiateur, pourra prendre possession de l'appartement dès la fin de sa rénovation en octobre prochain.

RÉFECTION DU CHEMIN DE PONTY (LES BANS)

Les travaux ont bien avancé malgré le temps pluvieux. L'entreprise Emil Gloggner, spécialiste des bandes de roulement est venue en début de semaine pour couler le béton. Malheureusement, le terrain détremé a posé de nombreux problèmes. La situation a été jugée trop dangereuse pour ses véhicules et l'entreprise est rentrée à Lucerne. L'entreprise Echenard, mandatée pour réaliser le fonds d'encaissement et le terrassement va poursuivre les travaux les trois prochaines semaines jusqu'au chemin de la Boule de Gomme. L'entreprise Emil Gloggner reviendra fin octobre si le temps le permet. La réfection devrait être terminée en 2025.

PROCES-VERBAL NO 14MOTION DÉPOSÉE PAR M. BROCK FIEDLER – AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DU SUCHET

Quelques devis sont déjà rentrés et trois séances ont eu lieu avec Monsieur FIEDLER et certains membres du Conseil. Il reste encore quelques points à régler et à convaincre les parties récalcitrantes.

AISOL

Cette association gère le quotidien de plus de 600 élèves et s'occupe des domaines suivants : médical, prévention, activités extrascolaires, repas sur les trois sites (Leysin, Le Sépey, Les Diablerets), écolage et soutien au devoir, finances, ressources humaines (dizaine d'employés à mi-temps) et transports.

Pour information, l'augmentation du tarif des abonnements Mobilis pour l'année 2024 à 2025 représente une charge supplémentaire de CHF 40'000.-- pour l'association.

Désormais, les incivilités des élèves dans les transports publics seront gérées par la gendarmerie et les abonnements pourront être retirés temporairement. A charge des parents d'amener leurs enfants à l'école. Il en va de même pour les incivilités dans les cantines. Les responsables ont l'autorisation d'interdire temporairement l'accès à un élève.

Monsieur Daniel NIKLES :MANÈGE

Monsieur Fabrice DURAND a repris l'exploitation du manège depuis le 1^{er} septembre dernier. Des remerciements sont adressés au comité du Club Equestre pour avoir assuré le maintien de l'activité équine sur notre commune depuis 2019.

Monsieur Jean Philippe RYTER :RC 709

Le marquage au sol a été réalisé, notamment le passage piéton à hauteur du bâtiment La Carraye. Les derniers travaux consistent à construire l'escalier qui permettra de rejoindre le chemin des Feuilles depuis le chemin piétons/vélos.

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Les travaux vont débuter ce lundi dans le secteur du Suchet et se poursuivront sur la route des Chamois et le chemin de la Source.

CONCEPT GASTROVERT (RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES)

Le concept GastroVert Pro a permis à la Commune de récupérer tous les déchets alimentaires des hôtels depuis plus de dix ans, ce qui représente 200 tonnes par année. Le système GastroVert Private sera introduit d'ici fin octobre et permettra à chaque ménage de Leysin de déposer ses déchets alimentaires dans de petits containers. Cinq points de récolte sont prévus à cet effet. Pour ce faire, chaque ménage recevra une carte accompagnée d'un courrier d'information. La Commune bénéficiera d'une rétrocession de la part de la SATOM.

PROCES-VERBAL NO 14**Madame Laurence HABEGGER :**POSTULAT DU FORUM DU 14 DÉCEMBRE 2023 – CRÉATION D'APPARTEMENTS PROTÉGÉS À LOYER ABORDABLE À LEYSIN

Ce thème étant important, Madame HABEGGER s'est approchée de plusieurs personnes sur le point de mettre sur pied, comme le demande le postulat, un questionnaire à l'intention de nos citoyens qui soit le plus pertinent possible. Le Conseil sera informé des suites données à ce dossier.

RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Ce règlement a été approuvé par le canton avec les amendements souhaités. La prochaine étape consiste à la mise sur pied d'une commission consultative. Une communication sera transmise à ce sujet lors de la séance du Conseil de décembre prochain.

SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le 12 septembre dernier à Juraparc. Un délicieux repas composé de bisons, suivi d'une promenade le long des chemins pour approcher les loups et les bisons ont agrémenté cette journée.

AILYOS

Les œuvres sont encore exposées à Leysin et dans les autres communes jusqu'au 20 octobre prochain. Un livre explicatif est également consultable.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :RH – ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Malik BELKACEM prendra sa retraite au 31 décembre 2024. Il sera remplacé par Monsieur Daniele DE BENETTI dès le 1^{er} décembre prochain après validation de son dossier par la Police cantonale vaudoise. Originaire du canton de Fribourg, il a œuvré plusieurs années au sein de la Police cantonale fribourgeoise.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

La mise à l'enquête publique a suscité le dépôt de 31 oppositions. Chaque opposant sera reçu individuellement pour une séance de conciliation par une délégation composée de Monsieur le Syndic, Jean Philippe RYTER, Municipal, du Secrétaire municipal, du Technicien communal ainsi que du bureau GEA Vallotton et Chanard SA, mandataire. Certaines modifications pourront être apportées et nécessiteront une mise à l'enquête complémentaire. Cette dernière suscitera vraisemblablement à nouveau des oppositions. La Municipalité espère pouvoir faire adopter ce préavis au Conseil communal avant la fin de cette législature.

12. INTERPELLATIONS

12.1 Diète postale à marche forcée – stop !

Cette interpellation a été déposée lors de la séance du 20 juin dernier par cinq membres du Forum. Madame Nicole GREMAUD en donne lecture (*cf. annexe*).

Monsieur le Syndic partage entièrement ces inquiétudes et précise qu'il sera répondu point par point aux questions de l'interpellation lors d'une prochaine séance du Conseil.

PROCES-VERBAL NO 14**13. POSTULATS**

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLESVACANCES DE SIÈGES AU SEIN DES CONSEILS COMMUNAUX

Monsieur Nicolas BAUME rapporte au sujet d'un échange qu'il a eu avec Monsieur le Préfet lors de la rencontre pour les nouveaux Présidents du conseil, concernant la problématique du MIL suite à la démission de Monsieur Frédéric MOREROD.

L'organisation d'une élection complémentaire est nécessaire dès la vacance de 20% des sièges.

ASSOCIATION « L'AVENIR DE LEYSIN ? »

Monsieur Bertrand CHAUVY prend la parole en tant que Conseiller communal et Président de l'Association « L'Avenir de Leysin ? » concernant le courrier et la réponse par le Président de la Compagnie hôtelière des Alpes Vaudoises SA.

Notre lettre est sortie d'un contexte économique très difficile qui nous touche de plein fouet dans notre quotidien, nous les commerçants et artisans de Leysin.

Le but de notre action était d'engager un dialogue sur le sujet très complexe et crucial qui est la gestion du tourisme de notre village et la diminution de la clientèle individuelle. Nous voulions que les personnes concernées puissent se réunir autour d'une table afin de chercher une solution valable pour tous et améliorer ainsi le vivre-ensemble au sein de notre village. Le courrier que nous avons reçu en retour nous a profondément troublés et blessés.

En plus, je tiens à souligner que nous avons subi depuis, des intimidations, des menaces, des injures et des promesses de boycott. C'est choquant. Malgré tout, nous restons toujours désireux d'un dialogue ouvert et constructif dans un but d'apporter un avenir meilleur pour notre station.

PREAVIS NO 9/2024 : MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) – INTERFACE LEYSIN TÉLÉCABINE – PHASE 2

Monsieur Théophile CUCHE fait part de ses inquiétudes au sujet de la difficulté d'accéder à Leysin ces prochaines années et jusqu'en 2032 et qui pourrait engendrer une possible diminution du nombre de visiteurs. Y a-t'il une réflexion au sein de la Municipalité, du canton ou de la confédération concernant une aide ou un fonds pour les commerçants en vue d'une potentielle diminution du chiffre d'affaires ?

RC 709

Monsieur CUCHE adresse ses félicitations pour cette magnifique « autoroute » ainsi que pour le passage piéton à l'entrée de Leysin.

Cependant, il regrette qu'il n'y ait qu'une aide à la traversée à l'entrée de Crettaz et qu'il soit impossible de mettre un passage piéton alors qu'un arrêt de bus se trouve à cet endroit. Un passage piéton visible de loin tend à limiter la vitesse. Dès lors, la

PROCES-VERBAL NO 14

Municipalité pourrait-elle demander une dérogation pour l'installation d'un passage piéton à l'entrée de Leysin à hauteur de Crettaz ?

ASSOCIATION « L'AVENIR DE LEYSIN ? »

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC partage les sentiments de Monsieur Bertrand CHAUVY. Il a été extrêmement choqué et troublé d'apprendre ce qu'il s'est dit et ce qu'il s'est fait dans le village ces dernières semaines au sujet de cet échange de lettres. Il estime que ces agissements n'ont absolument pas leur place chez nous.

PREAVIS NO 9/2024 : MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) – INTERFACE LEYSIN TÉLÉCABINE – PHASE 2

Concernant les potentiels problèmes de circulation à Leysin, Monsieur le Syndic n'est pas aussi négatif et n'a pas envie de parler de diminution de clientèle. Il doute de l'existence d'un fonds pour de tels cas. Toutefois, il faudra trouver des solutions et en fera écho auprès du Comité de direction du projet.

ASSOCIATION « L'AVENIR DE LEYSIN ? »

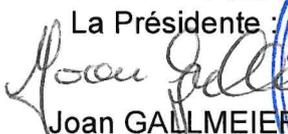
Monsieur le Syndic ne souhaitait pas s'exprimer au sujet de ce dossier, mais il en appelle au calme. Il rappelle que la Municipalité est à disposition pour en débattre pour autant que l'on veuille d'elle autour de la table.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 32 personnes.

Madame Joan GALLMEIER remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à l'occasion de sa première séance du Conseil en tant que Présidente. Elle encourage chacun et chacune à la contacter pour toute remarque ou question au sujet des affaires du Conseil communal.

La séance est levée 22h00.

Leysin, le 26 septembre 2024

Pour le Conseil communal :
La Présidente : La Secrétaire :
 
Joan GALLMEIER Corinne DELACRETAZ



Annexe : Présentation des projets préavis 9 et 10/2024
Interpellation Diète postale à marche forcée – stop !

Présentation du projet

PREAVIS NO 09/2024

Mandats d'études parallèles (MEP) - Interface
Leysin Télécabine - phase 2

PREAVIS NO 10/2024

Leysin Mobilité 2030 - Leysin 365

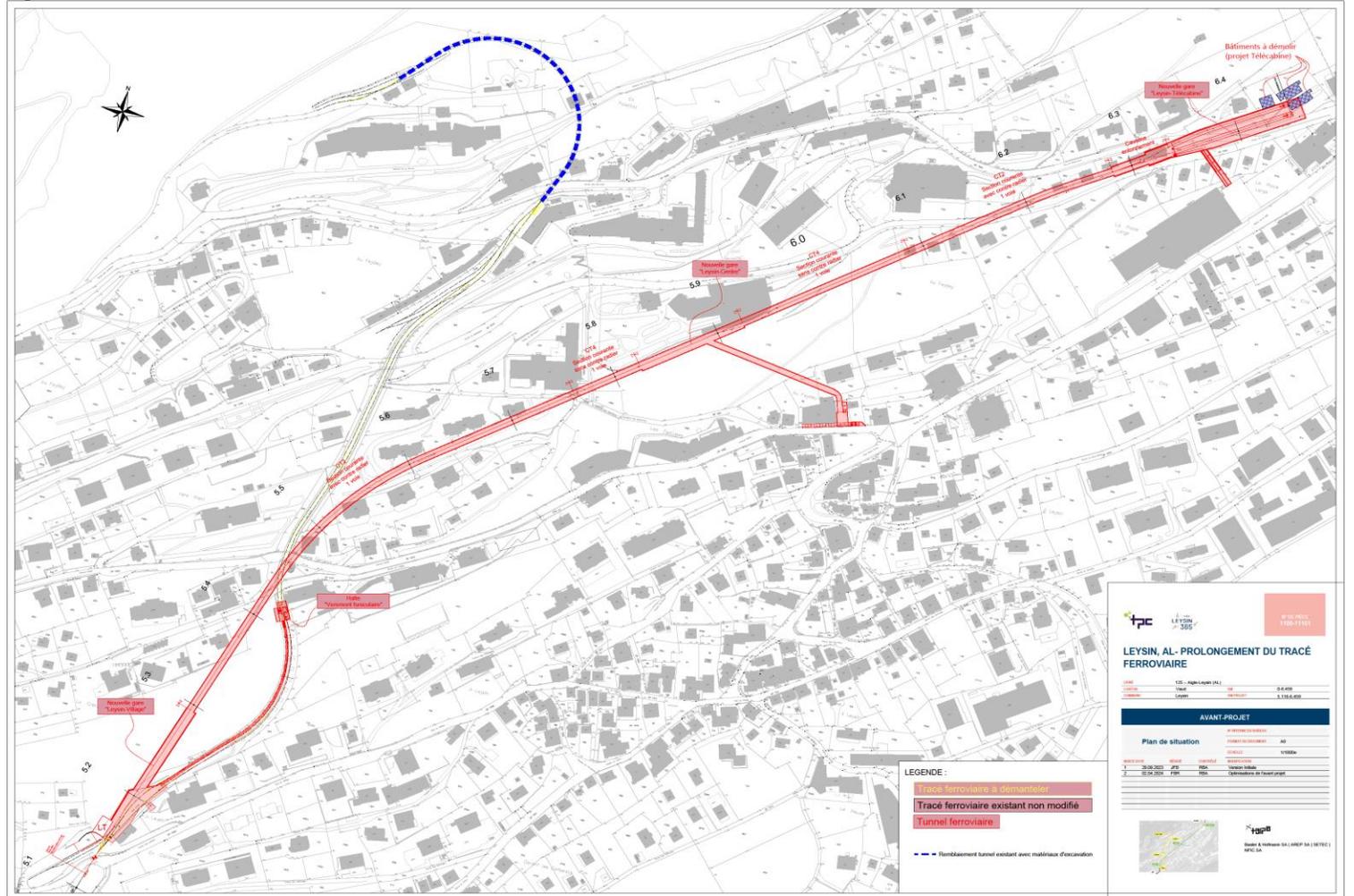
Séance du Conseil communal

26.09.2024

Présentation générale
du projet

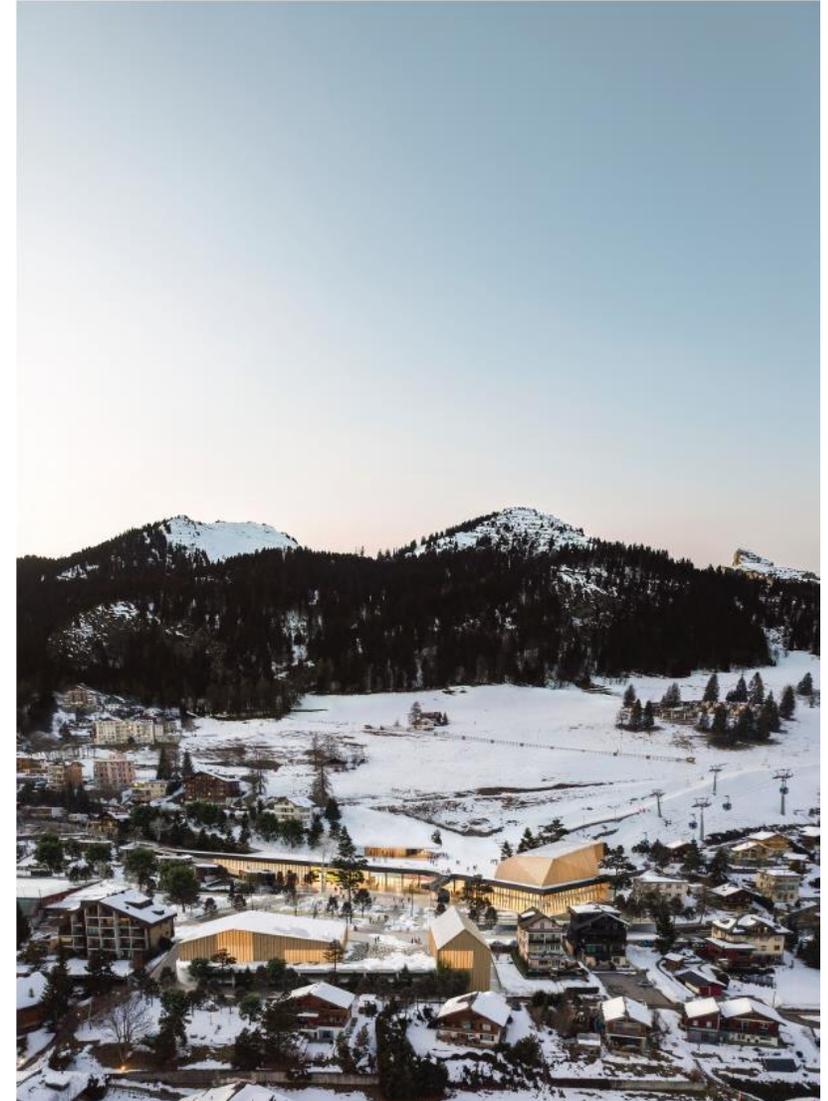
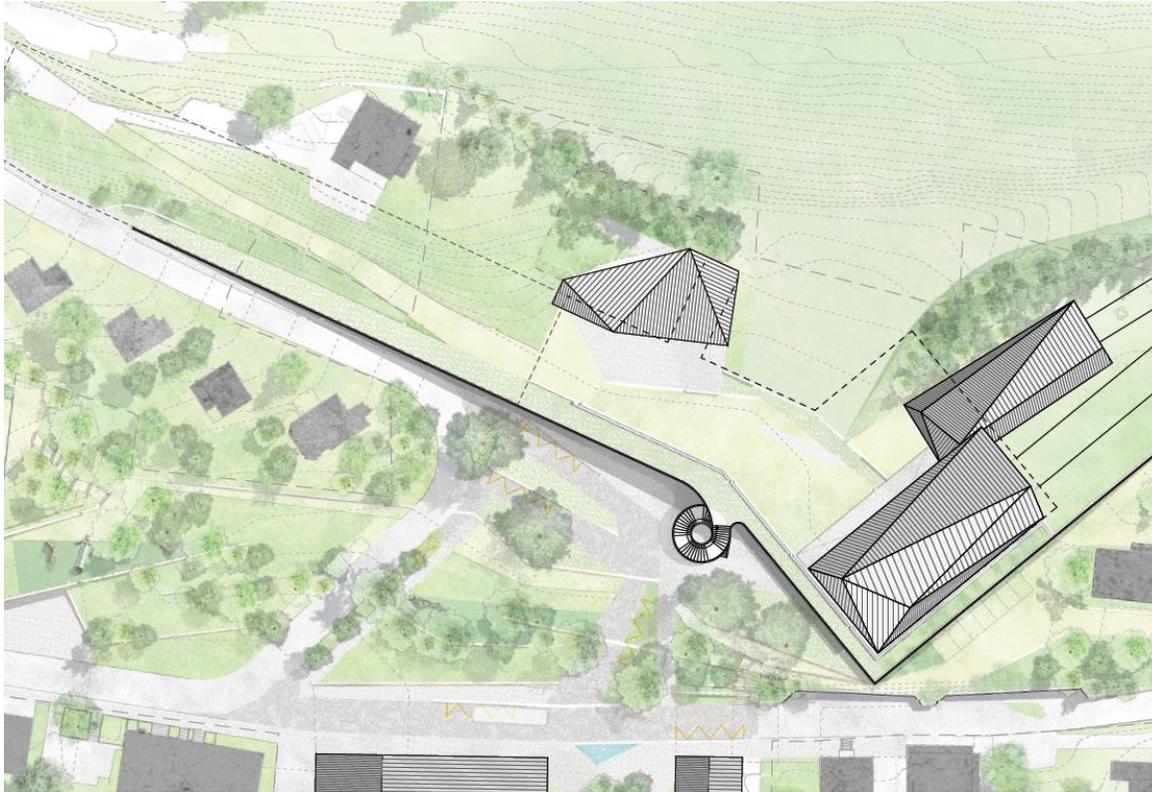
Nouveau tracé ferroviaire (projet TPC)

- Projet optimisé en 2023 (Avant-Projet 2)
- Libération de phase par l'OFT sur la base de la dernière version du projet
- Appel d'offres en cours pour la suite des phases d'étude jusqu'à la réalisation



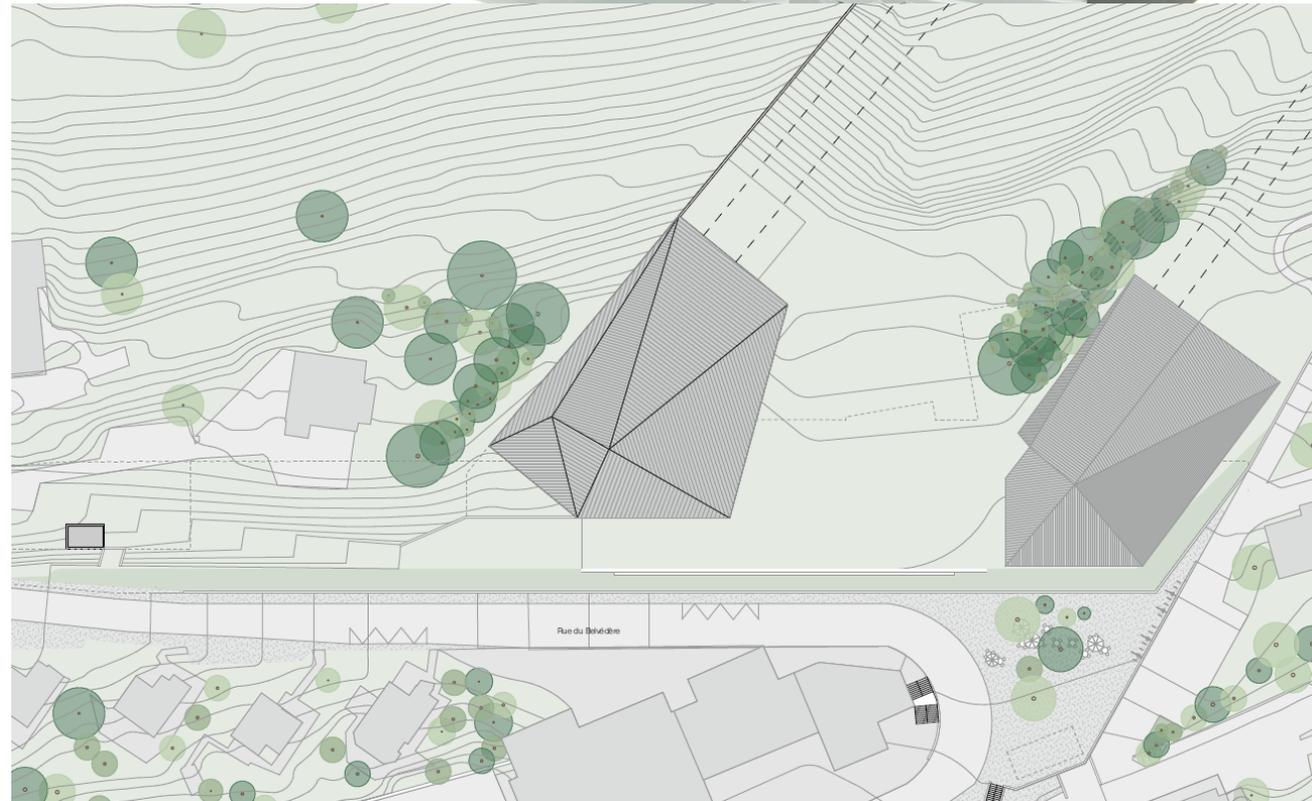
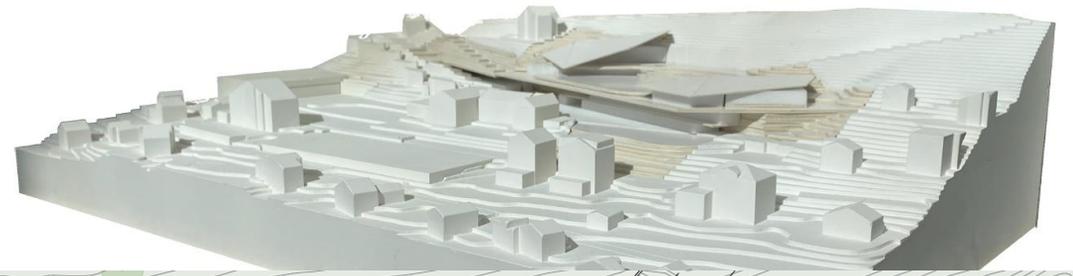
Projet du MEP initial

- Projet sélectionné le 5 avril 2023



Projet du MEP optimisé

- Parcelles Hefti et Milano retirées du projet
- Adaptations du programme TLML
- Coordination avec projet ferroviaire
- Optimisation de la disposition des éléments
- Compatibilité long terme avec la vision du MEP



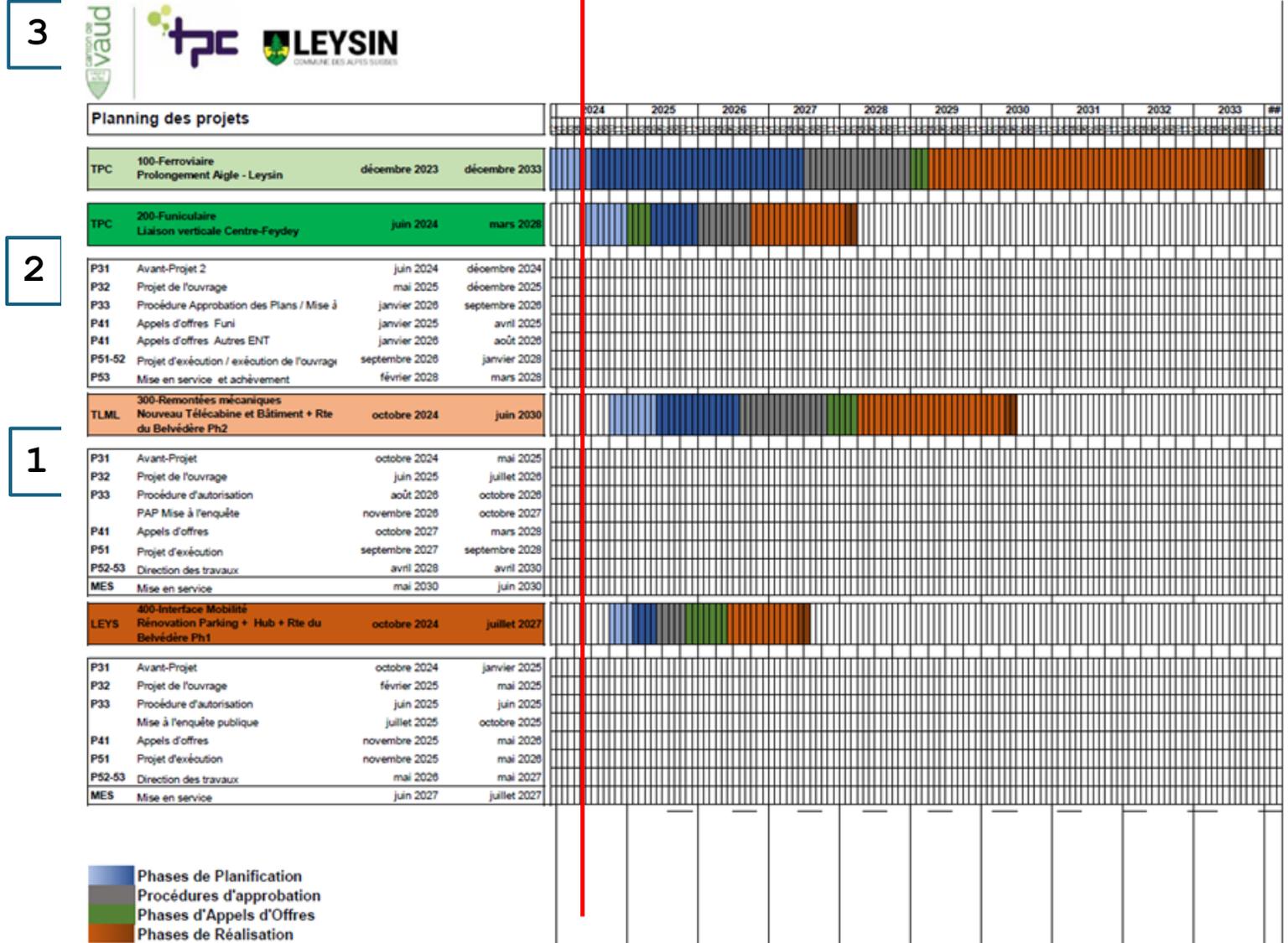


Présentation du
planning révisé

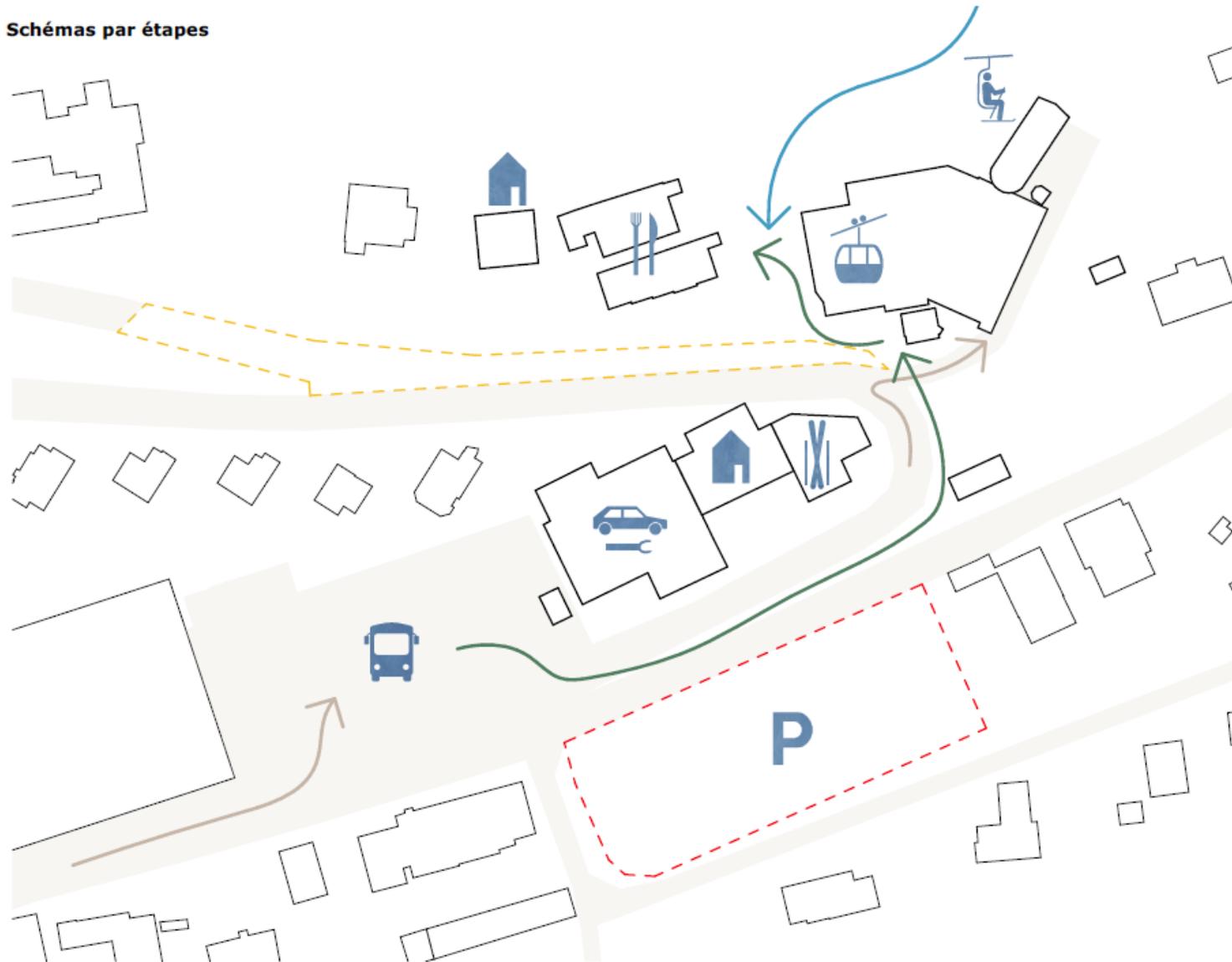
Planning général

Séquence des chantiers autour de la Place Large:

1. Interface Mobilité + adaptations voirie place large
2. Télécabine + bâtiment + adaptations voirie Rte du Belvédère
3. Prolongement ferroviaire AL



Schémas par étapes



Phase 1 :

- Suppression de la route du Commerce
- Conservation du hub actuel et de la passerelle piétonne existante
- Démolition du parking et reconstruction du nouveau parking au niveau prévu dans le MEP

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs

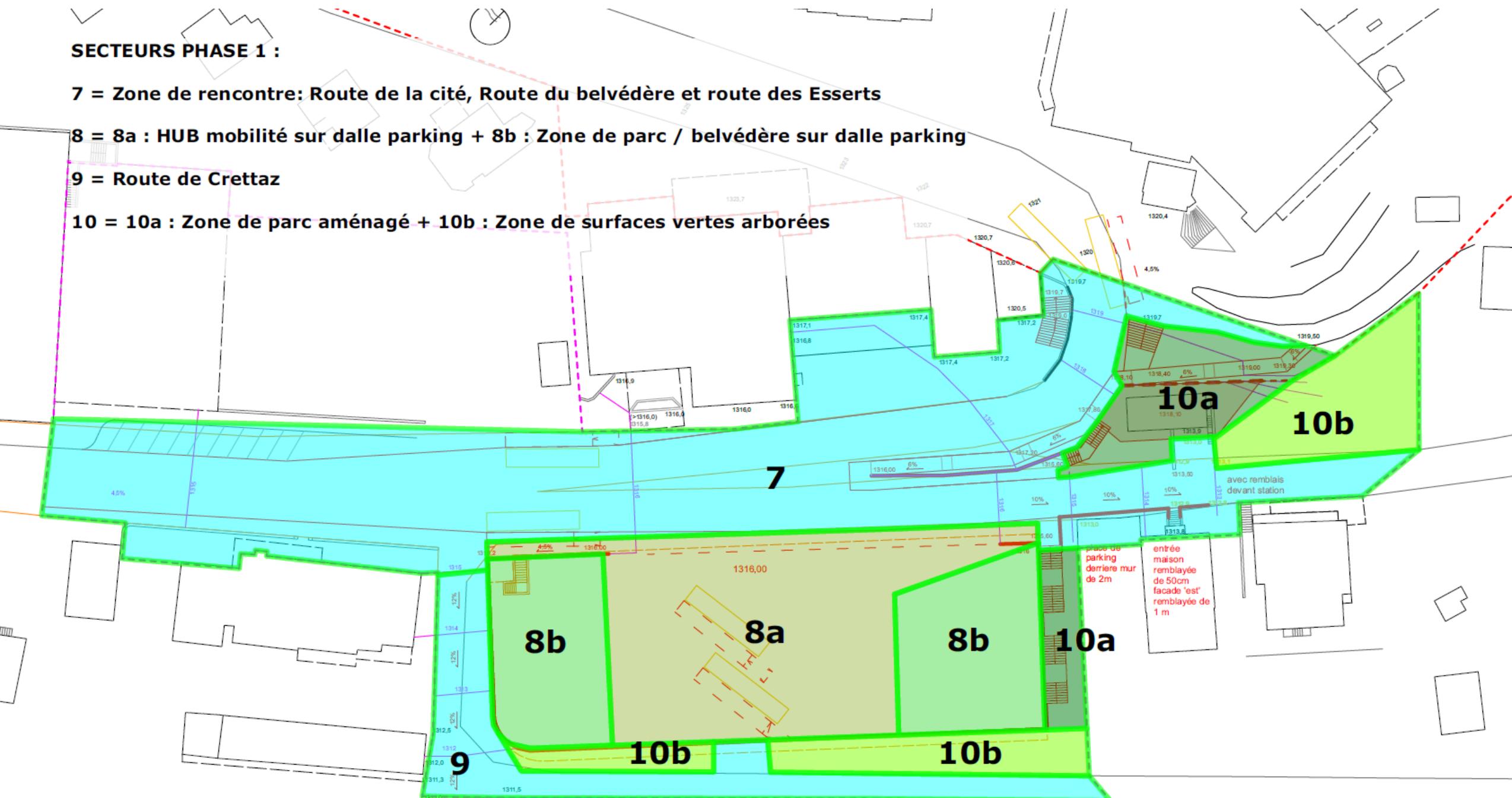
✓
SECTEURS PHASE 1 :

7 = Zone de rencontre: Route de la cité, Route du belvédère et route des Esserts

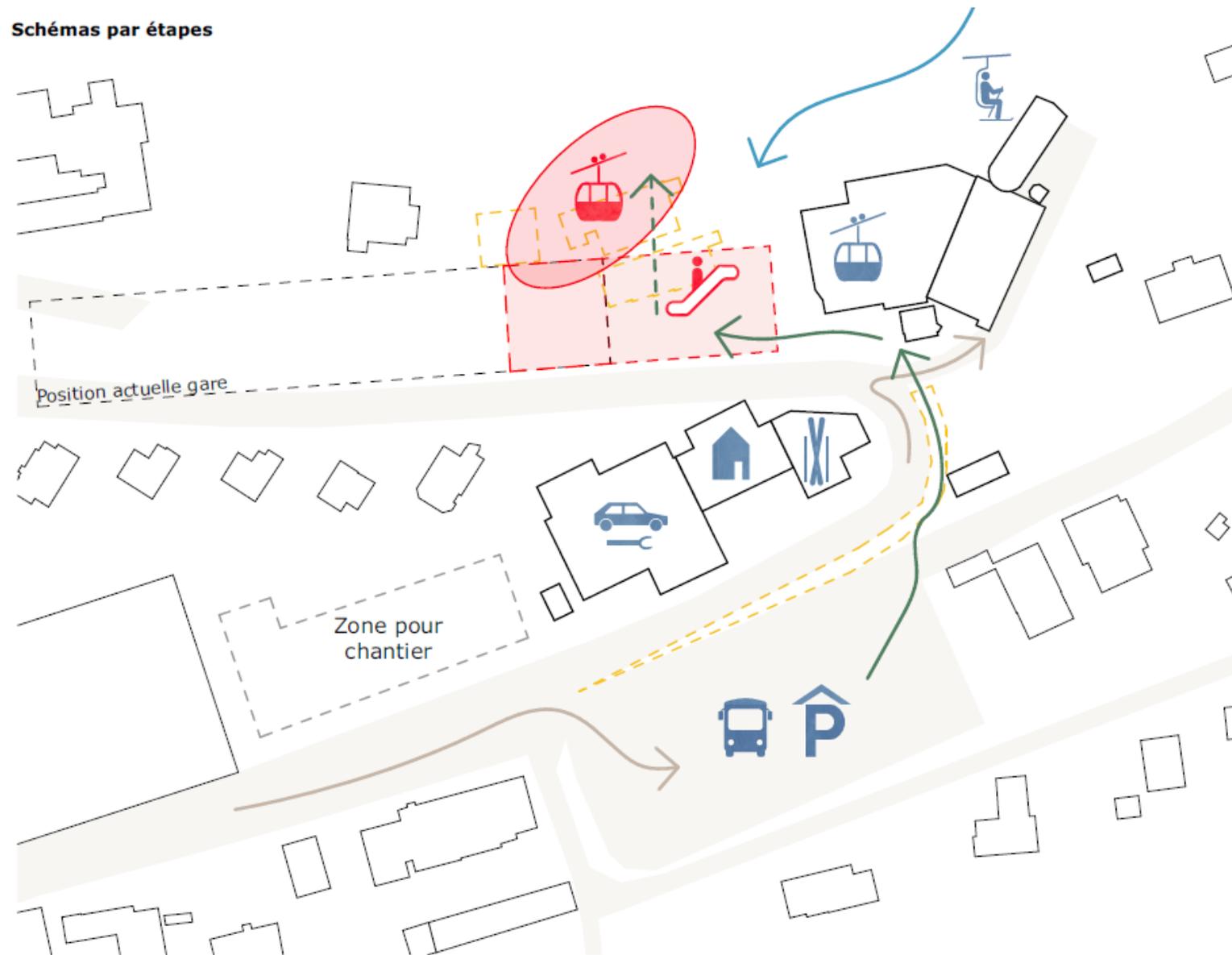
8 = 8a : HUB mobilité sur dalle parking + 8b : Zone de parc / belvédère sur dalle parking

9 = Route de Crettaz

10 = 10a : Zone de parc aménagé + 10b : Zone de surfaces vertes arborées



Schémas par étapes

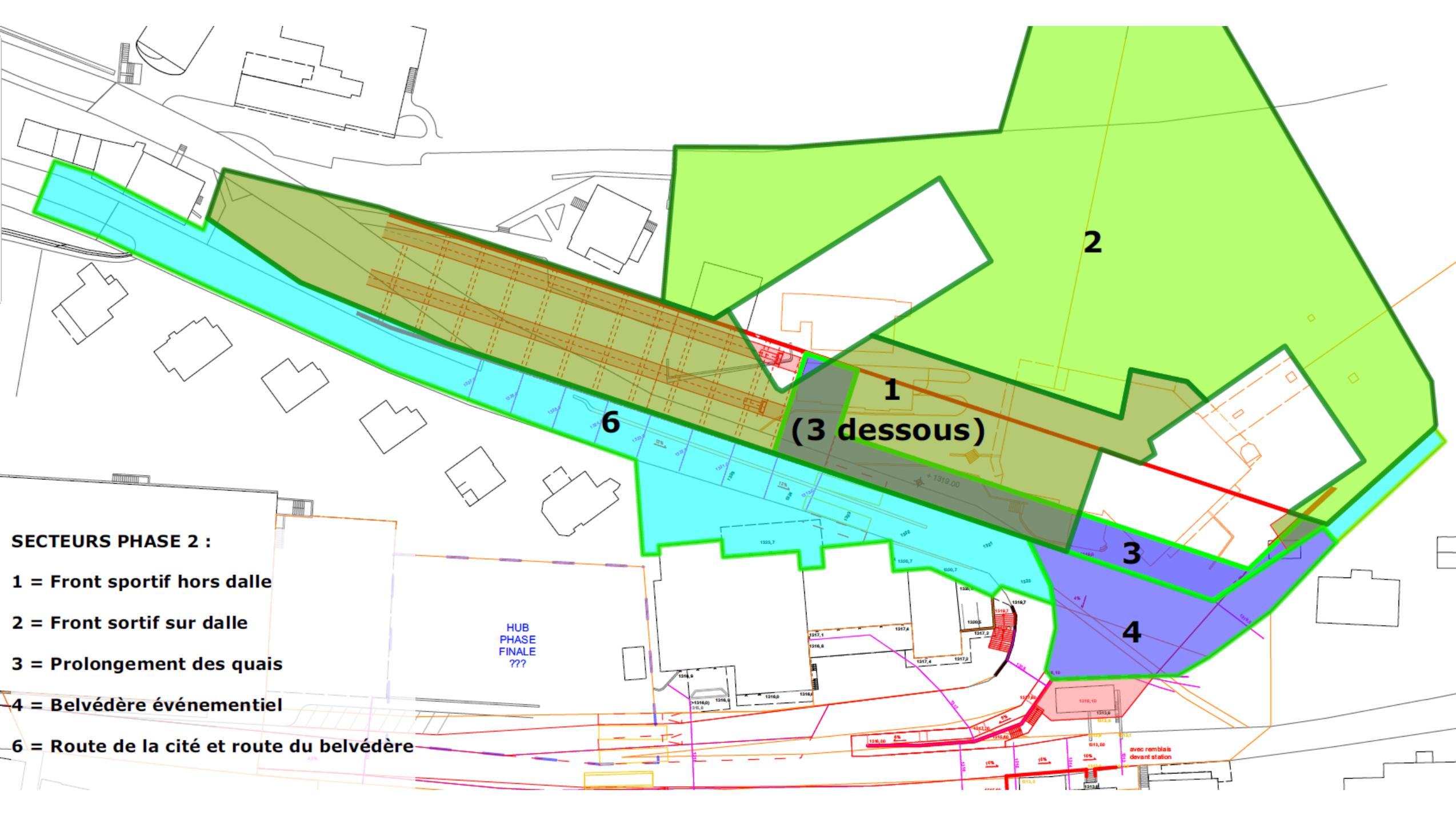


Phase 2 :

- Démolition du restaurant Belair
- Conservation de l'activité télécabine existant et du LTA sans interférence
- Construction du nouveau télécabine et du volume tampon au niveau de la gare avec accès au Front des Sports par les escalators
- Déplacement du Hub sur le nouveau parking
- Suppression de la passerelle piétonne
- Nouvelle liaison directe hub/entrée du complexe télécabine/gare
- Place Large utilisée si besoin pour le bon fonctionnement des chantiers

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs



SECTEURS PHASE 2 :

- 1 = Front sportif hors dalle**
- 2 = Front sortif sur dalle**
- 3 = Prolongement des quais**
- 4 = Belvédère événementiel**
- 6 = Route de la cité et route du belvédère**

HUB
PHASE
FINALE
???

**1
(3 dessous)**

2

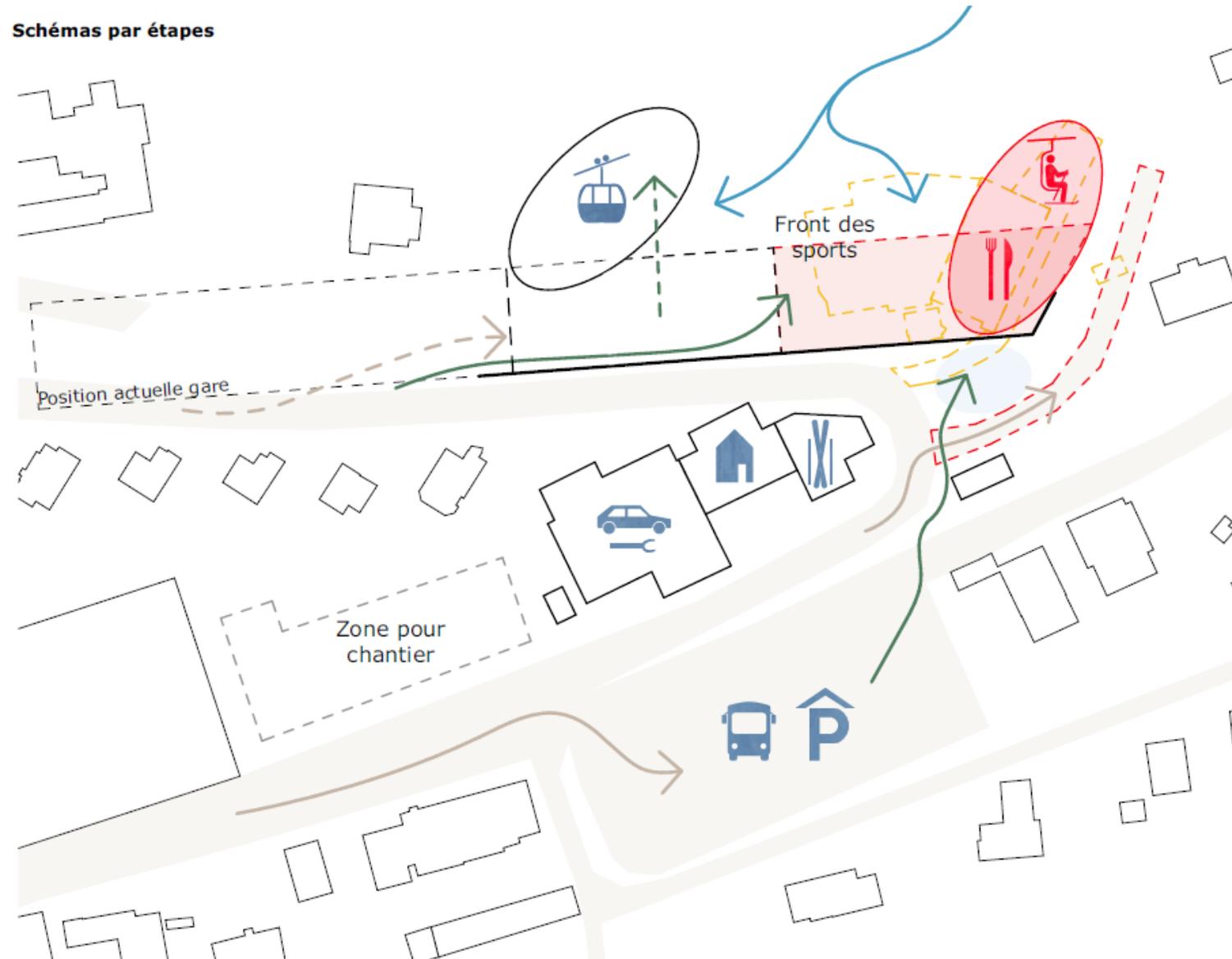
6

3

4

avec remblais
devant station

Schémas par étapes



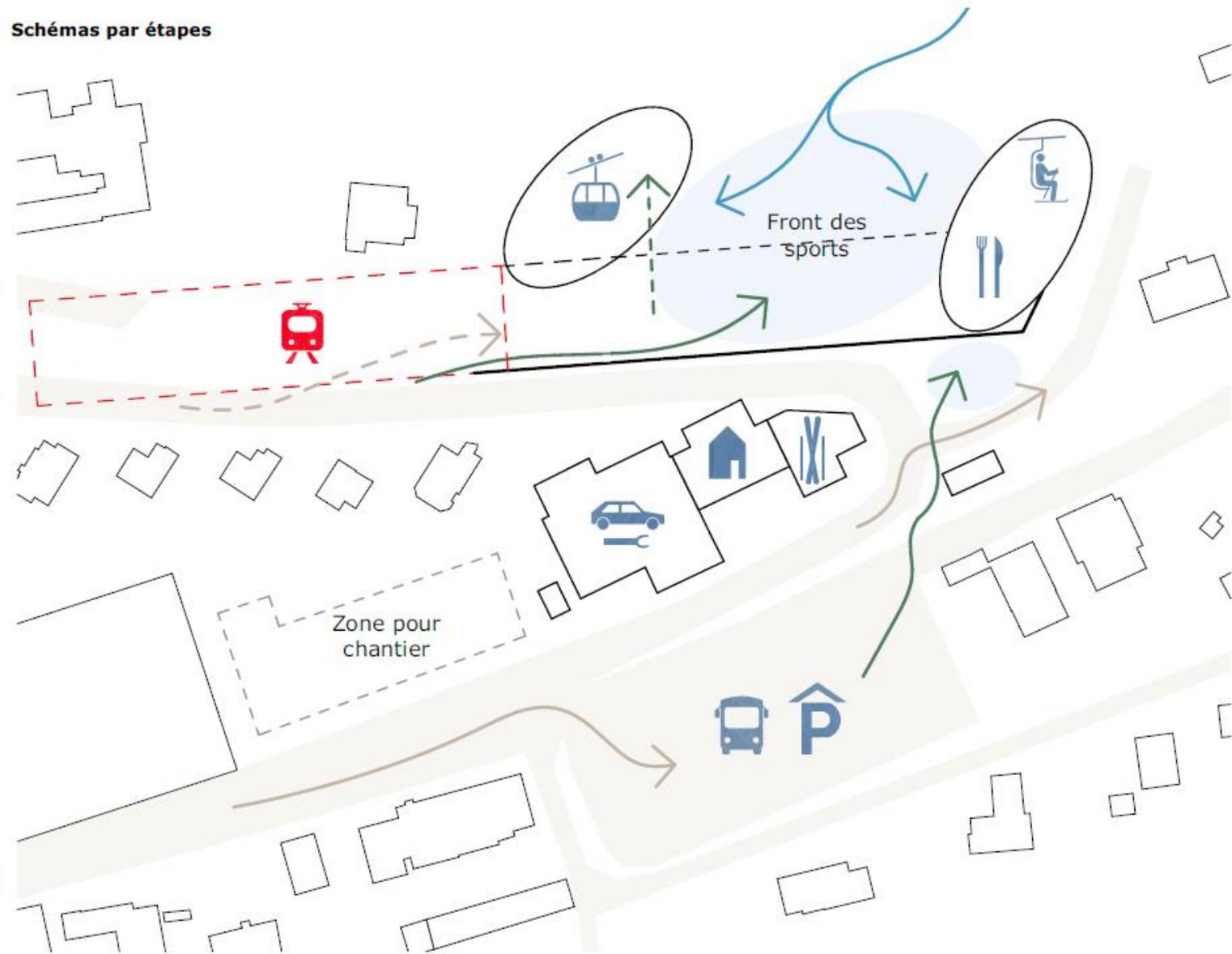
Phase 3 :

- Mise en service du nouveau télécabine
- Démolition de l'ancien télécabine
- Construction du nouveau restaurant
- Déviation de la servitude aux parcelles 432 et 1355
- Création d'une "place" face à l'entrée du complexe télécabine/gare
- Création d'un accès piéton + pompiers et livraisons au Front des Sports depuis la route du Belvédère

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs

Schémas par étapes



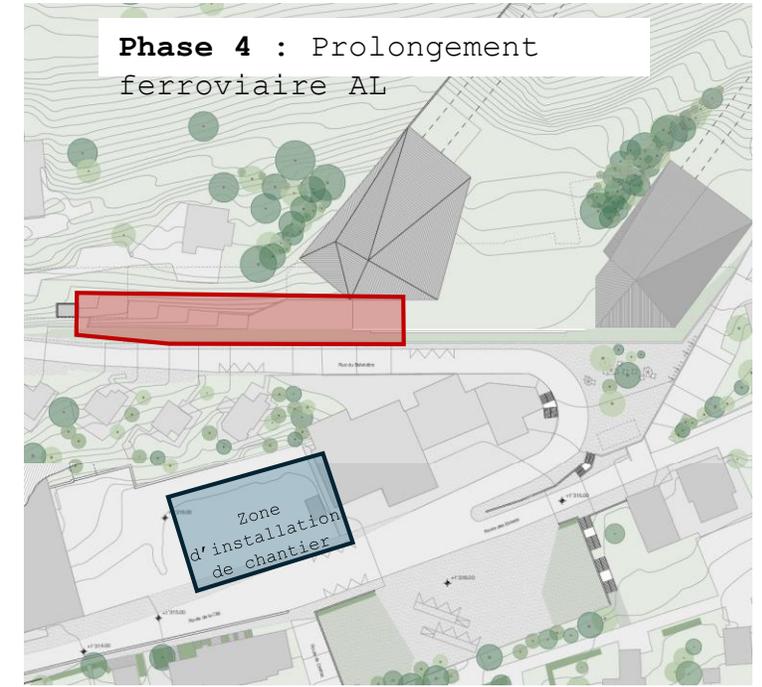
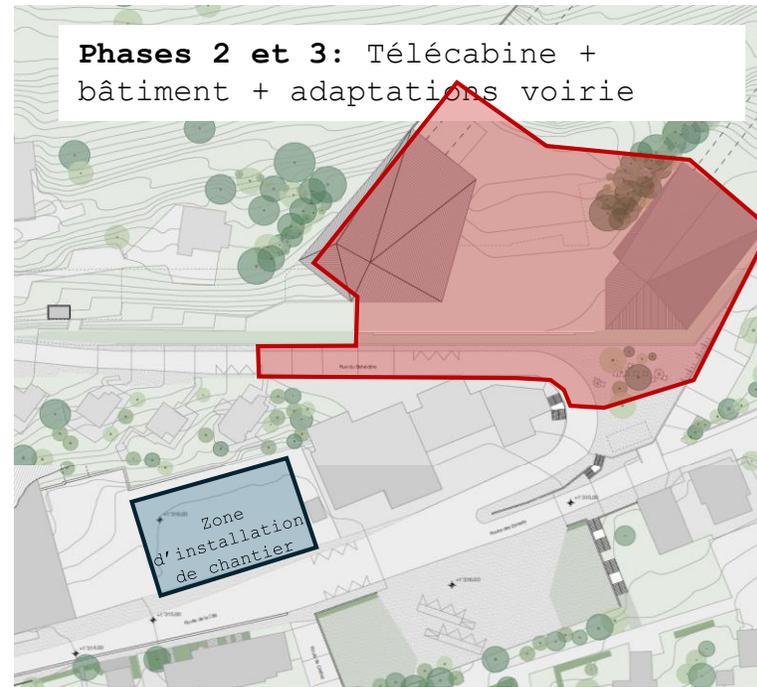
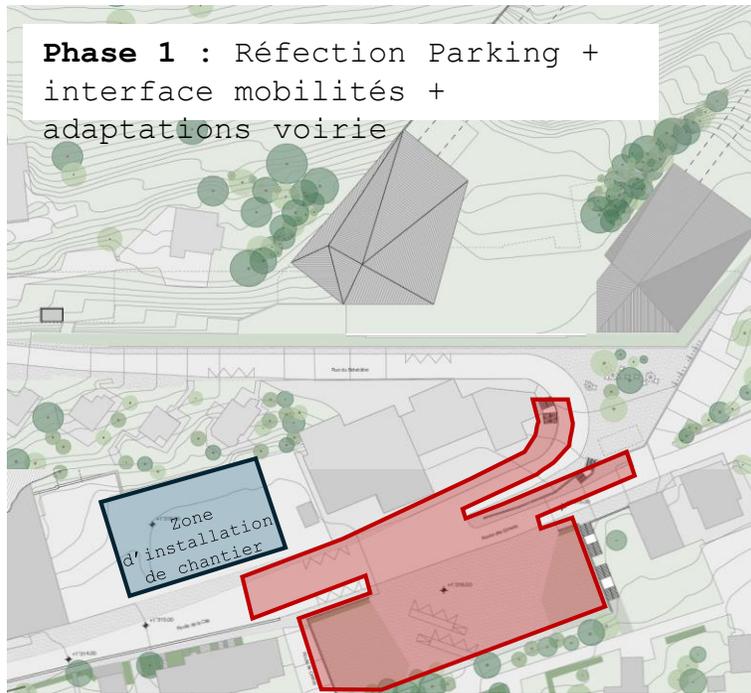
Phase 4 :

- Construction de la gare en phase 3 ou 4

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs

Phasage global des travaux

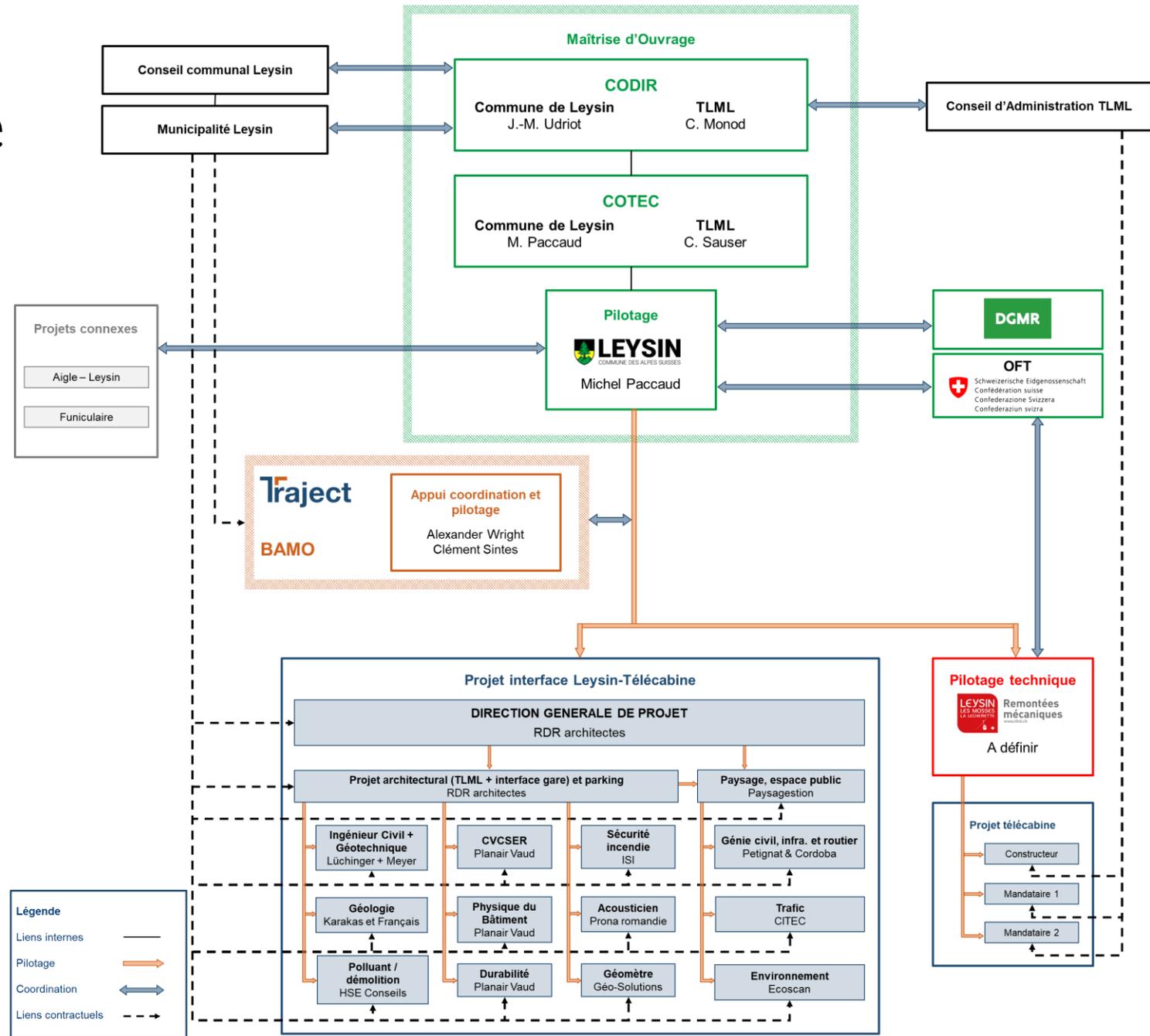


- Une seule zone d'installation principale utilisée successivement par les différents chantiers
- Les réalisations de la phase 1 permettent de gérer les flux de l'interface de mobilité



Organisation de projet

Organigramme



Mandataires

- Appels d'offres sur invitation lancés en septembre 2023 pour chaque spécialiste
- Auditions des candidats en février 2024
 - En présence des architectes (RDR), BAMO (Traject), représentant communal (J.-P. Ryter) et représentant TLML (A. Cantieni)
 - Adjudication sous réserve d'obtention des crédits transmise le 26.09.2024
 - Equipe prête au démarrage des études dès obtention des crédits et contractualisation

INTERFACE LEYSIN TELECABINE

RDR | architectes

Liste de Mandataires
Parking / complexe télécabine-TLML

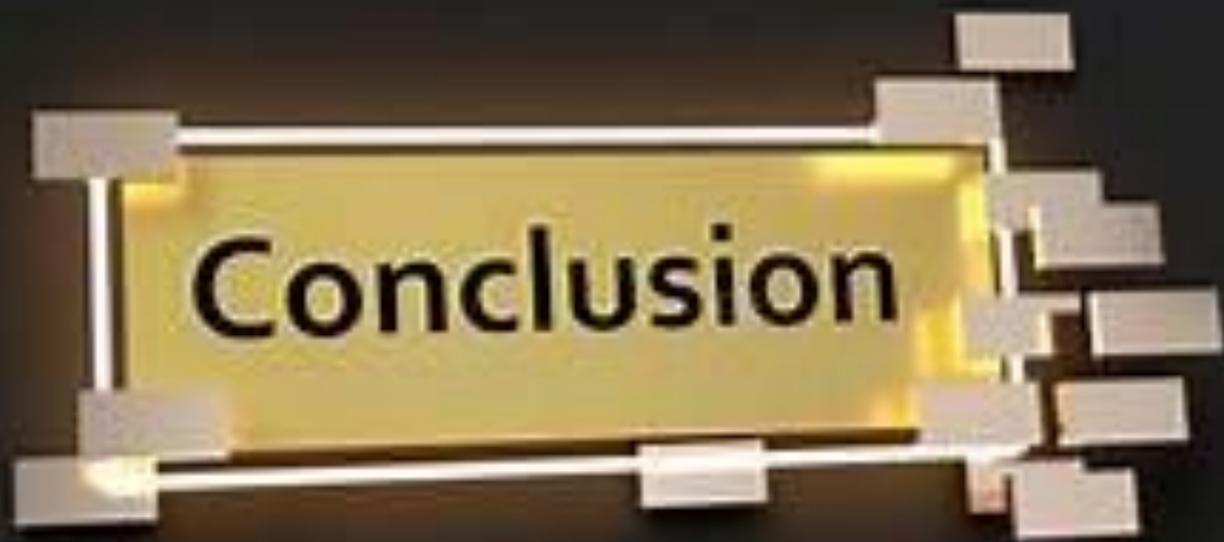
le 12.08.2024

Mandataires du MEP

Architecte	RDR architectes SA
Architecte Paysagiste	Paysage SA
Ingénieur Civil	Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA
Ingénieur façades	Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA
Ingénieur mobilité	CITEC Ingénieurs conseils SA

Mandataires retenus après Appels d'Offres

Géologie	Karakas et Français SA
Ingénierie CVC/SER	Planair SA
Physique du Bâtiment	Planair SA
Ingénierie routière et voirie	Pétignat & Cordoba Ingénieurs Conseils SA
Ingénierie durabilité, climat. Label	Planair SA
Sécurité incendie	ISI Sàrl
Spécialiste polluants, démolition	HSE conseils SA
Acoustique	Prona Romandie SA
Ingénierie en environnement	Ecscan SA



Conclusion

Préavis n°09/2024

- De par sa place centrale dans une interface multimodale, le complexe architectural de la nouvelle télécabine est profondément imbriqué dans les projets de la nouvelle gare, du parking et des espaces publics, tant au niveau de l'utilisation de l'espace qu'en termes de phasage des travaux.
- La commune souhaite appréhender ce périmètre de manière globale et cohérente, et donc assurer le pilotage de l'ensemble de ses éléments constitutifs.
- Le financement des études liées au projet architectural de la télécabine est donc intégré dans le préavis n° 09/2024.

Préavis n°10/2024

- Le parking sis sur le bien-fonds n°529 est situé au cœur des développements à venir, tant par sa position que par ses usages futurs en tant qu'interface de mobilité.
- La Municipalité juge essentiel que la commune en devienne propriétaire pour assurer l'entière marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien les projets et développements futurs du périmètre.

Enjeux globaux

- Le financement fédéral du projet ferroviaire offre une opportunité unique à la commune de Leysin pour intégrer un concept de mobilité régionale et communale et de ce fait peut repenser sa mobilité.
- Les projets autour de la Place Large permettront de créer un ensemble cohérent et une véritable interface de mobilité axée autour des transports publics régionaux et communaux.
- L'acquisition du bien-fonds n°529 marque la concrétisation de la vision communale pour cette interface.

Merci de votre attention.

Objet: Obligation d'inclure le parking dans l'interface de mobilité

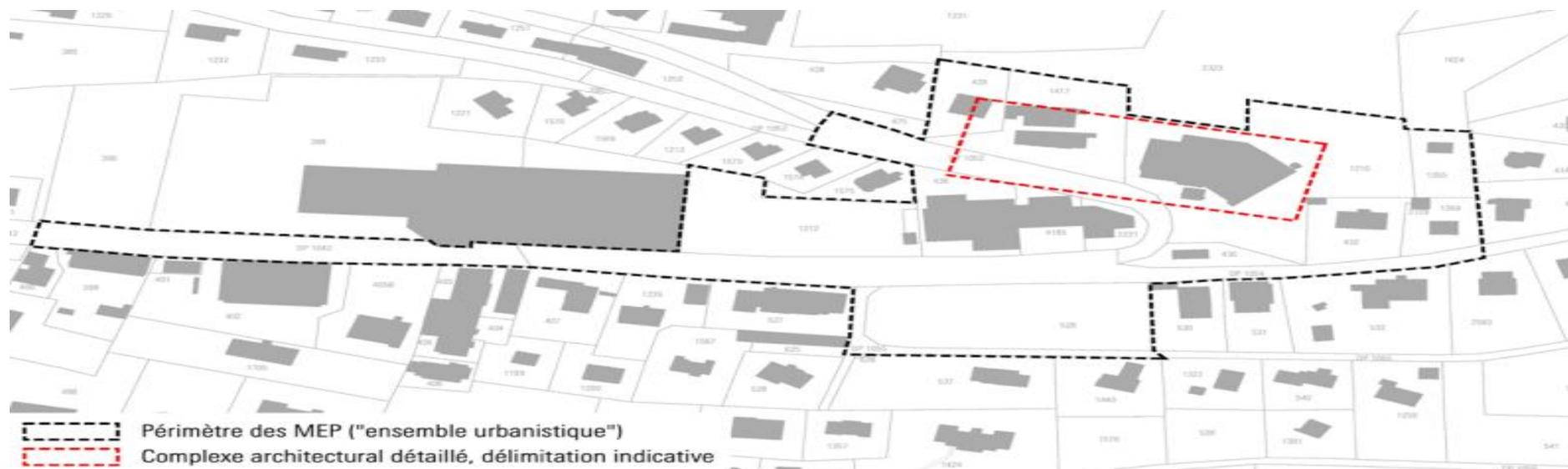
La convention signée avec la DGMR en septembre 2022.

Celle-ci dit en substance :

1. Le canton subventionne le coût des MEP à raison de 15% et les prestations des experts mobilité et génie civil, respectivement à hauteur de 50% et 25%
2. Le canton peut se réserver le droit de révoquer la subvention en cas de non-respect des **obligations** de la Commune
3. La Commune s'oblige à obtenir la validation par la DGMR du cahier des charges des MEP et de sa procédure (ce qui a été obtenu)

Le cahier des charges MEP donne les indications suivantes :

4. Les MEP ont comme objectif d'établir une image directrice du secteur Télécabine-Place Large qui donnera lieu à **une étude d'aménagement de l'interface TP**
5. Entre autres, la procédure MEP a comme objectif d'obtenir un ensemble urbanistique avec des espaces publics de qualité, **une interface de mobilité complémentaire à la gare TPC regroupant les lignes de bus régionales et urbaines**, la gestion des cars touristiques, le passage des TIM et leur stationnement
6. Le périmètre des MEP comprend le parking :



	Parking SIA 31 - 33				Télécabine - TLML SIA 31			
	Montant			commentaires	Montant			commentaires
RDR	CHF	385 000,00	HT	selon calcul SIA	CHF	555 000,00	HT	selon calcul SIA
CITEC	CHF	40 000,00	HT	extrapolation selon mail du 23.07.2024	CHF	5 000,00	HT	extrapolation selon mail du 23.07.2024
LMI GC	CHF	171 570,00	HT	selon mail EBO du 22.07.2024	CHF	177 255,00	HT	selon mail EBO du 22.07.2024
LMI façade	CHF	94 346,00	HT	selon DG	CHF	31 448,00	HT	selon DG (1/3)
PAYS	CHF	65 346,00	HT	selon chiffres Avril	CHF	23 450,00	HT	selon chiffres Avril (extrapolation 1/3)
TOTAL	CHF	756 262,00			CHF	792 153,00		
Karakas & Français	CHF	33 235,00	HT	selon envoi du 30.07.2024	CHF	-	HT	en phase 1
Budget pour reconnaissance	CHF	46 900,00	HT	selon envoi du 30.07.2024	CHF	-	HT	en phase 1
Planair CVSE	CHF	21 000,00	HT	selon mail du 02.08.2024	CHF	72 780,00	HT	selon mail du 02.08.2024
Planair Physique	CHF	18 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)	CHF	25 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)
Planair Durabilité	CHF	15 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)	CHF	20 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)
Pétignat Cordoba	CHF	63 060,00	HT	selon mail du 26.07.2024	CHF	13 500,00	HT	selon mail du 26.07.2024
ISI	CHF	7 500,00	HT	selon mail du 02.08.2024	CHF	22 500,00	HT	selon mail du 02.08.2024
HSE conseils polluants	CHF	5 500,00	HT	selon envoi du 30.07.2024 (extrapolation 1/4)	CHF	15 000,00	HT	selon envoi du 30.07.2024 (extrapolation 3/4)
HSE conseils réemploi	CHF	3 760,00	HT	selon envoi du 30.07.2024			HT	selon envoi du 30.07.2024
Prona	CHF	42 500,00	HT	selon appel téléphonique du 05.08.2024	CHF	20 000,00	HT	selon appel téléphonique du 05.08.2024
Ecoscan	CHF	49 396,00	HT	selon mail du 05.08.2024	CHF	12 314,00	HT	selon mail du 05.08.2024
Analyses pédologie	CHF	7 680,00	HT	selon mail du 05.08.2024	CHF	-	HT	en phase 1
TOTAL	CHF	313 531,00			CHF	201 094,00		
TOTAL général	CHF 2 063 040,00							
Réserve de 10% du total	CHF	210 000,00						
FRAIS TOTAUX (5%)	CHF	105 000,00						
BAMO	CHF	150 000,00						
TOTAL (yc réserve, frais, BAMO)	CHF	2 528 040,00						
TVA	CHF	204 771,24						
TOTAL TTC	CHF	2 732 811,24						









Interpellation « Diète postale à marche forcée - Stop ! »

Déposé par : Elliott Hébert, Bösch Stéphane, Julia Löfstedt, Lucie
Gremaud
Luc-Etienne Gagnon

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Madame La Municipal, Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune.

Dans notre commune le maintien de notre bureau de poste avait été remis en cause, entre 2019 et 2021. Une pétition avait été déposée et la Municipalité a réussi à maintenir le bureau de poste de Leysin dans sa forme actuelle, en mettant en avant notamment la destination touristique et la clientèle des écoles internationales comme arguments.

Lieu de service public, lieu social et employeur, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales partenaires.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés". Cette ordonnance demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les autorités des communes concernées peuvent saisir la Commission fédérale de la poste, la PostCom, dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

J'ai donc l'honneur, au nom du Forum, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle connaissance si notre bureau de poste est en danger ?
- En cas d'annonce de fermeture d'un office ou d'une agence postale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.

Signataires :

Elliott Hébert



Bösch Stéphane



Julia Löfstedt



Luc-Etienne Gagnon



Lucie Gremaud